

# Présentation de la Setion Sportive Scolaire « option voile »

## Collège André Miclot Portbail

Année scolaire 2020-2021





# Pour quels élèves?

- Les élèves de 5eme et de 4eme VOLONTAIRES.
- Elève Interne, demi-pensionnaire, ou externe.

# Quelle organisation?

- Une **pratique scolaire** de 4 heures par semaine les jeudis matin (4eme) ou mardi après midi (5eme).
- Une **pratique volontaire** certains Mercredis après midi dans le cadre de l'U.N.S.S.
- Une **pratique volontaire** les samedis matin au sein de l'école de voile de Portbail.

(Seuls les cours du jeudi et 2 compétitions UNSS seront obligatoires.)



# Quels objectifs ?

- Développer l'éducation à la responsabilité et à la vie collective.
- Favoriser l'épanouissement de l'élève, l'éduquer à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement dans la continuité d'un parcours cohérent.
- Aider à l'insertion scolaire des publics qui rencontrent des difficultés spécifiques.

# Quelles compétences spécifiques à l'activité Voile ?

- Choisir et conduire le déplacement d'une embarcation à voile en maîtrisant différentes allures en navigation directe. Respecter les règles de sécurité liées au milieu marin et reconnaître les caractéristiques du milieu.

# Quel encadrement ?

- Le jeudi et mardi : 1 professeur d'E.P.S et 1 Brevet d'état.
- Le Mercredi : 1 Brevet d'état et 1 professeur d'E.P.S dès que possible.
- Le samedi : 1 Brevet d'état.

# Quelles conditions pour s'inscrire?

- Etre scolarisé en classe de 5eme ou de 4eme
- Test de 25m de savoir nager ( à faire en piscine).
- Possibilité d'hébergement à l'internat de portbail
- Se licencier à L'association sportive du collège.

# Quel coût?

- 25€ à l'ordre de l'association sportive du collège.
- 30€ à l'ordre de l'école de voile de PORTBAIL



# Quelle continuité ?

- Cette option pourra se poursuivre en classe de troisième dans le cadre de l'UNSS le mercredi et le samedi avec l'école de voile.